dessus du bâtiment ennemi; on lâchait un câble et le grappin de fer, s'abattant brusquement sur le pont, restait fixé dans le bois qu'il avait fait éclater. La galère carthaginoise se trouvait arrêtée et les Romains, sautant à l'abordage au moyen d'un pont-levis, reprenaient les mêmes avantages que dans un combat en terre ferme.

M.-A. R.

1° Corymbus. Coiffure grecque, qui
consiste à relever les cheveux sur le
sommet de la tête.

2º Guirlande, grappe de feuilles et de fruits, et quelquefois, ornement de navire en forme de feuille du genre des aplustres. G. M.

Cosmeta. Coiffeur. Les esclaves chargés de la coiffure de leur maître étaient en général désignés du nom d'ornator, ornatrix. G. M.

Costac. Membrures soutenant le bordage (latus) du navire. Elles partaient de la quille comme les côtes de l'épine dorsale, et se recourbaient en arc de manière à reproduire exactement l'aspect de la cage thoracique. Voir Navis et Carena. G. M.

Cothurnus. Cothurne, chaussure des acteurs de tragédie.
C'est une sorte de brodequin, qui s'élevait souvent très haut, jusqu'à la moitié du mollet, et même jusqu'au genou. Il était lacé par devant.
La semelle du cothurne tragique était très

haute et servait Fig. 113. à grandir la taille des acteurs (fig. 113). Le mot cothurne a fini par désigner le genre tragique, le cothurne étant devenu l'attribut symbolique de la tragédie.

C'était aussi, avec une semelle moins

épaisse, une sorte de botte portée par les cavaliers, les chasseurs, etc.

Enfin, il y avait des cothurnes riches, ornés de broderies, de peaux de bêtes, de têtes d'animaux en métal repoussé, qui était porté par les personnages, notables, les magistrats, les empereurs,

Cotula ou Cotyla. 1º Mesure de capacité pour les matières sèches et les liquides, qui contenait un demi sextarius. On l'appelle aussi hemina. La cotyla était divisée par une échelle graduée en 12 onces égales;

2º Vase à boire et à puiser ou à verser le vin, qu'on n'a pas pu identifier d'une manière certaine avec une des espèces de vases dont nous avons gardé des spécimens. G. M.

Covinus. 1º Char de guerre employé par les Belges et armé de faux; 2º Char de voyage, conduit par le voyageur lui-même. F. V.

Crater. Vase d'une grande capacité, dans lequel on mêlait l'eau et le vin destinés au repas. De forme très variable, il présente toujours une vaste ouverture (fig. 114). Il était fa-

briqué tantôt en argile tantôt en bronze, en argent, en or, et même en marbre. Les esclaves, avant la coena ou la comissatio, mélangeaient l'eau et le vin; puis l'échanson remplissait les coupes en puisant dans le crater avec le cyathus, et les faisait passer aux convives. Outre cet usage domestique le crater avait encore un usage religieux; il servait de vase à libation dans les cérémonies du culte, on le consacrait aussi dans le temple comme offrande aux dieux.

Crates. Caisse à claire-voie, et en général toute sorte d'ouvrage fait de bois, d'osier, de paille ou de jonc tressé; par exemple claie, treillis, panier, herse, clôture clayonnée, etc.; plus spécialement fascines dont on se servait en fortification pour consolider Fagger (Voir ce mot).

Le supplice de la claie, ordinairement réservé aux soldats romains qui avaient commis une infraction grave aux devoirs militaires, consistait à noyer le coupable, enfermé dans une sorte de cage remplie de pierres.

M.-A. R.

Craticius (paries). Murs composé
d'une carcasse de claie, recouverte d'argile battue, principalement mur de
cloisonnement. G. M.

Creatio. C'est le terme proprement employé pour désigner l'élection des magistrats par les comices. Voir Comitia.

Crematio. Les Romains avaient deux facons d'ensevelir les morts, l'inhumation et la crémation. La loi des douze Tables, où se lisent côte à côte les deux termes sepelire et urere, montre que l'inhumation et la crémation étaient déjà employées concurremment au ve siècle avant notre ère. On inhumait toujours les indigents. D'autre part, certaines familles, par exemple la gens Cornelia, conservèrent très tard ce rite. A la fin de la République, c'est la crémation qui prévaut; les sarcophages ne se multiplient qu'à partir des Antonins, et deviennent d'un usage courant aux ше et ive siècles, époque vers laquelle le christianisme triompha de la cré-

Crepida. Sandale. Chaussure grecque adoptée par les Romains. Elle se compose d'une semelle épaisse sans talons, munie d'une empeigne qui, assez haute dans la partie postérieure, va en s'abaissant de manière à disparaître à la hauteur des orteils. Cette empeigne ne couvrait que les côtés du pied, laissant nus le cou de pied et les doigts. L'em-

bre d'ouvertures, par lesquelles passaient les courroies qui attachaient la crepida (fig. 115). Souvent aussi elle était remplacée par une sorte de filet en cuir, dont les mailles offrent des dessins variés et

qui forme comme une empeigne ajourée. La crepida se portait avec le pallium;

c'était entre autres, la chaussure des acteurs de comédies. G. M.

Crepido. Assises d'un bâtiment, soubassement d'un monument ou d'un édifice, quai, remblai, trottoir, parties saillantes d'une corniche, etc. et d'une manière générale tout ce qui sert de base à une construction quelconque,

Crepitaculum. Instrument de musique. Il était formé d'une plaque de métal peu épaisse, recourbée en fer à cheval ou en cercle (fig. 116) et munie de baguettes métalliques mobiles ou de petits grelots en forme de boules. L'instrument était porté sur un manche: quand on l'agitait, les baguettes ou les grelots résonnaient. Le crepitaculum était aussi fait en or et en argent. Il y en Fig. 116. avait de tout petits qui servaient de jouets

aux enfants. G. M.

Crepundia. Hochet
que l'on suspendait
au cou des enfants;
petits bijoux qui pouvaient servir à reconnaître dans la suite
ceux que l'on envoyait
en nourrice ou que
l'on exposait; amu-



ig. 117.

lettes destinées à combattre les maléfi- nales étaient souvent ciselées et en méces. La figure 117 montre des crepundia de cette nature (main étendue, croissant, poissons, etc.), dont la vertu contre le mauvais œil est encore célèbre chez les Orientaux.

Cribrum. Crible, tamis, bluteau. Ils de Polybe, il se cométaient faits de plaques de métal, de cuir percé de trous, de papyrus, de joncs, de fibres végétales, de crins entrelacés. Les tamis les plus fins ser- de hauteur. vaient à la fabrication de la farine : les cribra excussoria en enlevaient les matières étrangères, les cribra pollinaria séparaient la fleur de farine de la partie la plus grossière. G. M.

Crimen. 4º Délit public, portant atteinte à la sécurité de la société : la répression en peut être réclamée par tous les citoyens; la peine prononcée ne profite en rien à la victime. Les comices, les jurys (quaestiones. - Voir ce mot), les magistrats, le sénat, exercent la juridiction criminelle;

2º Accusation portée pour obtenir justice d'un délit public;

3º En cas de délit contre un particulier (delictum privatum), la victime qui seule peut intenter une poursuite, réclame de l'offenseur une indemnité pécuniaire (poena privata): c'est par voie civile, non par voie criminelle, que se fait cette poursuite. Mais, sous l'empire, on estima que certains délits privés doivent être punis au nom de la société par l'application d'une peine publique, p. ex. le vol, l'injure. On permit dès lors à la victime d'intenter, à son choix, ou bien l'actio furti, l'actio injuriarum aestimatoria, actions privées et civiles par lesquelles elle pouvait obtenir une indemnité pécuniaire, ou bien une poursuite criminelle (crimen), qui entraînait généralement une répression plus sé-

Crinalis. Épingle destinée à maintenir les boucles de cheveux. Les crital précieux.

C'est aussi un large peigne convexe destiné à maintenir les cheveux. G.M.

Crista. Aigrette, plumet du casque (fig. 418). Du temps posait de trois plumes rouges ou noires de un pied et demi

Crocota. Sorte de vêtement de gala revêtu par les femmes dans les grandes cérémonies. Il tire son



nom du crocus ou safran, qui donnait une couleur jaune fort à la mode dans l'antiquité. Il était aussi porté par les prêtres de Cybèle et quelquefois par les hommes efféminés.

Crotalium. Boucles d'oreilles d'où. pendaient deux perles en forme de poire (elenchi) qui, en heurtant l'un contre l'autre, produisaient le bruit d'un petit crotalum. G. M.

Crotalum. Instrument de musique. C'étaient des espèces de castagnettes. en roseau, en bois, en cuivre, en écaille, etc. Les joueuses de crotale (crotalistriae) accompagnaient leur danse du bruit de ces instruments, comme le font encore de nos jours les joueurs de castagnettes. G. M.

Crumena. Bourse de cuir attachée

par une courroie et que l'on portait en bandouillère (fig. 119). Cette sacoche, destinée à contenir de l'argent, pendait ordinairement par derrière.



M.-A. R.

Fig. 119. Crupellarius. Gladiateur gaulois revêtu d'une armure qui le couvrait des pieds à la tête et assez semblable à celles des cataphracti (Voir ce mot). M.-A. R.

Crusta. 1º Revêtement, enduit destiné à orner ou à protéger les murs;

2º Incrustations, ornements en relief, marquetterie et, par suite, les objets ornés de ces incrustations, vases, coupes, etc.;

Crusta summa. Partie supérieure d'une via, constituée par des pavés polygonaux unis au ciment. Épaisse d'environ six pouces, disposée un peu en dos d'âne, et aussi unie que possible, elle arrivait à peu près à hauteur du terrain environnant et reposait sur un soubassement de mortier et de maconnerie

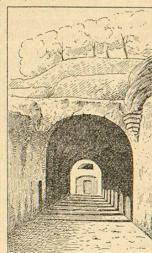
Crustum, Crustula, Crustulum. Gâteau. Sorte de tarte, friandise donnée souvent aux enfants.

Crux. Croix, instrument de supplice. A l'origine, ce mot désignait tout gibet auquel est attaché un condamné pour subir sa peine; puis ce fut le pieu sur lequel on attachait les suppliciés; plus tard, enfin, et jusqu'à Constantin, ce fut la croix proprement dite. Le condamné était préalablement battu de verges, puis il était hissé, sur la croix, maintenu par les pieds et par les mains, soit avec des clous, soit avec des cordes, et abandonné de la sorte à une mort lente. Quelquefois, cependant, il était prescrit de lui rompre les membres, ce qui hâtait sa mort. Son cadavre, à Rome, demeurait sans sépulture.

Le supplice de la croix, considéré comme le plus cruel et le plus infamant, était généralement réservé aux esclaves. Constantin le supprima, en souvenir de la passion de Jésus-Christ. G. M.

Crypta. Mot venu du grec, qui désigne toute galerie ou salle souterraine ou voûtée :

Chambres et corridors des tombeaux : Passages souterrains, tel que celui qui reliait les appartements de Caligula dans le Palatin, à des salles de bain, et où cet empereur fut tué (fig. 120);



Couloir voûté, pratiqué dans l'épaisseur du théâtre, autour de la cavea et sous les gradins des spectateurs;

Salles voûtées ménagées dans la masse du cirque et qui servaient de remises pour les chars et d'écuries pour les chevaux;

Caveaux où les fermiers enfermaient les provisions qui craignaient l'humidité;

Galeries couvertes supportées par des murs ou par des portiques (cryptoportiques) annexés à un bâtiment public (temple, théâtre, basilique, etc.) ou à une maison privée. Ces voûtes fraîches et obscures étaient un asile agréable pendant la chaleur du jour.

Cryptoporticus. Voir Crypta.

Cubicularius. Serviteur chargé du soin de la chambre à coucher. Sa principale occupation était d'introduire les visiteurs. Les cubicularii prirent une grande importance à la cour de l'em-

pereur. Ils formaient un corps dirigé par un surintendant (praepositus cubiculo) qui était attaché à la personne de l'empereur et assistait à tous les moments de sa vie, au bain, au jeu, au repas et surtout au lever et au coucher.

F. V. Cubiculum. 1º Chambre garnie d'un lit de repos. Il y avait de ces chambres pour le jour (cubicula diurna) et il y en avait pour la nuit (cubicula nocturna). Les cubicula s'ouvraient sur l'atrium et le peristylium (Voir ces mots);

2º Loge de l'empereur à l'amphithéâtre ou au cirque.

Cubital. Coussin. Les convives couchés sur les lits de table y appuyaient leur coude gauche. G. M.

Cubitus. Mesure de longueur égale à 0m 4436.

Cucullus, cuculla, cucullio, cuculio. 1º Capuchon conique dont les Romains couvraient, en voyage et par le mauvais temps, leur tête ordinairement nue. Il s'attachait souvent aux ments sur le grand foyer (Voir Focus) vêtements de dessus épais, sagum,

penula ou lacerna: ou bien faisait corps parfois avec un manteau grossier (fig. 121). Les cuculli étaient fabriqués surtout à Saintes, à Langres et aussi en Dalmatie : c'est de leur lieu d'origine qu'on leur donne ces diverses épi-



Fig. 121.

thètes : santonicus, bardaicus (de Barbaei, peuplade dalmate) lingonicus, etc. Ils étaient surtout portés par les gens du commun, esclaves, pêcheurs, artisans exposés aux intempéries. C'est par humilité que les moines égyptiens adoptèrent le capuchon;

2º Par extension, cornet conique. cornet d'épicier.

Culcita. Coussin ou traversin pour reposer la tête et bourré avec de la laine (tomentum) de la plume ou du

F. V.

Culeus. 1º Grand sac de cuir qui servait d'outre pour le transport des liquides, principalement de l'huile et

2º Supplice des parricides. Le parricide, après avoir été bâillonné, chaussé de sabots de bois, frappé de verges. était cousu dans un sac de cuir et porté, sur un char traîné de taureaux noirs, à la mer, où il était jeté. Plus tard, on y enfermait avec le coupable, un chien, un singe, un coq et une vipère;

3º La plus grande mesure de liquides. Elle contenait 20 amphores (525 litres, 27). G. M.

Culina. Cuisine. Les Romains des premiers temps cuisaient leurs aliplacé dans l'atrium comme un autel consacré aux divinités protectrices. Déjà dans Plaute, il est question de la cuisine comme d'une pièce distincte. Elle est ordinairement placée dans une partie reculée de la maison, dans les dépendances qui entourent le peristylium (Voir ce mot).

Culpa. Dans la langue juridique, acte ou omission qui lèse le droit d'autrui, mais qui, à la différence du dol (Voir Dolus), ne témoigne pas chez son auteur l'intention de nuire. Dans la stipulatio (Voir ce mot), le débiteur est en faute s'il ne donne pas ou ne fait pas exactement ce qu'il a promis. Dans les obligations de bonne foi, qui comportent une moins grande rigueur, on examine, pour apprécier la faute, si celui qui l'a commise retire un avantage du contrat: dans ce cas, il est res-

ponsable de toute faute; si, au contraire, il n'en retire aucun avantage (comme c'est le cas, par exemple, pour l'homme qui a accepté un dépôt), il n'est responsable que des fautes lourdes et vraiment grossières (culpa lata).

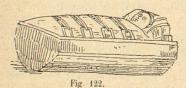
Culter. Couteau, et plus généralement tous les instruments tranchants, serpe, rasoir, couteau de chasse, couteau de boucher, couteau de charrue (Voir Aratrum), etc.

94

Cultrarius. Sacrificateur qui, dans les cérémonies du culte, immolait la victime en lui enfonçant dans la gorge

Cumera, cumerum. Corbeille d'osier ou vase de terre, qui servait principalement à contenir les grains.

Cunabula. Berceau d'enfant. On donnait généralement aux berceaux la forme d'une auge ou d'un baquet; on les faisait convexes à leur partie inférieure, ce qui permettait de leur imprimer un mouvement d'oscillation. Le berceau était garni de coussins ou



matelas et de langes et muni de liens qui assujettissaient l'enfant de manière à l'empêcher de tomber (fig. 122).

M.-A. R.

Cuneus. 1º On appelait ainsi dans un théâtre ou un amphithéâtre l'ensemble des sièges d'un même maenianum, compris entre deux escaliers (Voir Theatrum, Amphitheatrum):

2º Disposition de combat qui consiste à ranger les troupes en forme de coin, afin de faire une trouée dans le front de l'armée ennemie.

On appela aussi de ce nom, aux basses époques et dans certaines provinces, une troupe de cavalerie irrégulière (cuneus equitum).

Cuniculus. Passage souterrain, soit naturel, soit plutôt artificiel, chéneau d'écoulement, conduit de drainage, tunnel pour le passage d'une route, galerie pour l'exploitation des gisements et des minerais, boyau de mine pour saper les remparts ou pénétrer dans les murs d'une ville assiégée. Veies semble avoir été la première ville prise par ce moyen, devenu plus tard classique dans l'art militaire. G. M.

Cupa. Cuve, barrique, tonneau

(fig. 123). La cupa devint par l'usage une mesure; le nombre de cupae, comme aujourd'hui le nombre de tonneaux, servait à jauger un navire.



Curatela. L'individu atteint d'une folie à intervalles lucides (furiosus) et le prodigue (prodigus) risquent de faire des actes préjudiciables à leur patrimoine et de compromettre ainsi les droits de leurs héritiers légitimes. Les Douze Tables décidèrent que le furiosus et que le prodigus dissipant les biens provenant de leurs ancêtres recevraient un curator choisi parmi les agnats ou les gentiles. A l'origine donc, la curatelle existe dans l'intérêt de la famille. On songea, dans la suite, à l'intérêt personnel du fou et du prodigue : la curatelle devint pour l'incapable une institution de protection. L'insanus ou fou sans intervalles lucides, le prodigue dissipant ses biens quelle qu'en fût l'origine, recurent un curateur : cette curatelle était déférée par le magistrat et ne revenait pas nécessairement à un agnat ou un gentilis. Enfin, vers le He siècle avant

notre ère, une troisième classe de per- riparum et cloacarum chargés du Tibre furent les hommes pubères (Voir Pubertas) âgés de moins de vingt-cinq ans. Lorsque les jeunes gens étaient circonvenus par un tiers qui leur fai-(circumscriptio adolescentis), ils pouvaient, en vertu de la loi Plaetoria, faire condamner ce tiers à la peine de l'infamie (Voir Infamia) ou obtenir du , tion des finances municipales. Il est préteur une restitutio in integrum (Voir ce mot), qui annulait l'acte. Devant de telles menaces, les tiers n'osaient plus traiter avec des jeunes gens âgés de moins de vingt-cinq ans. Mais la présence d'un curator auprès de ces jeunes gens garantissait l'acte et rendait aux tiers la sécurité. Jusqu'à Marc-Aurèle, les mineurs de vingtcinq ans s'adjoignirent ainsi un curator nommé spécialement pour l'affaire; Marc-Aurèle leur permit de se faire assister d'un curateur général et permanent.

Curator. Curateur.

I. Sous la République.

On trouve déjà : 1º Des Curatores tribuum qui sont chargés de tenir le registre d'état civil de la tribu, de percevoir l'impôt de guerre (tributum) levé sur la propriété, et la capitation (aes) exigée des aerarii:

2º Un curator actorum senatus ou secrétaire du sénat (un sénateur);

3º Plusieurs sortes de curateurs dans les municipes et dans les autres villes de province.

II. Sous L'EMPIRE.

Outre les curatores regionum préposés à l'administration des quatorze quartiers de Rome et une foule d'autres peu importants, il y a les curateurs d'ordre sénatorial : curatores viarum chargés des routes, les trois curatores aquarum chargés des aqueducs, les cinq curatores alvei Tiberis et

sonnes fut confiée à des curateurs : ce et des égouts, les deux curatores operum publicorum chargés des édifices locaux. Mais le plus important est le curator reipublicae ou civitatis ou coloniarum ou municipiorum, fonctionnaire sait conclure un acte désavantageux créé au commencement du 11º siècle pour surveiller, au nom de l'empereur qui le nomme (datus ab imperatore), les quinquennales (Voir ce mot) dans la geschoisi parmi les sénateurs ou dans l'ordre équestre. A partir de l'époque de Sévère (me siècle) les curateurs deviennent permanents et sont pris de préférence parmi les citoyens d'une ville autre que celle qui est confiée à leur soin. Après Dioclétien, ils sont élus par les décurions et choisis parmi les habitants de la ville. L'empereur ne fait que leur donner l'investiture. Alors ils ont complètement supplanté les quinquennales à qui il ne reste guère que le droit de nommer les sénateurs (Voir Lectio senatus). P. J.

Sous l'Empire, lorsqu'on vendait les biens d'une personne pour indemniser ses créanciers, on pouvait; au lieu de les vendre en bloc (bonorum venditio) les vendre séparément, et seulement jusqu'à concurrence de la dette à payer (bonorum distractio) : pour cette seconde sorte de vente, le magistrat nommait un curator.

Sur le curateur en droit privé, voir

Curia. 1º Division politique des citoyens à Rome. L'ensemble des trente curies constitue la cité patricienne. Chacune a son culte (sacra curionia), son prêtre président, dispensé du service militaire (Voir Curio). Toutes les curies ont un temple commun, sous le patronage de Juno Quiris, et bientôt un prêtre commun, le Curio maximus. Les comitia curiata (Voir ce mot) étaient l'assemblée générale des curies :

2º Division électorale des villes de droit latin ou romain sous l'Empire. Les curies se rencontrent surtout en Afrique, où elles sont constituées en collèges funéraires;

3º Sénat municipal (Voir Ordo decurionum):

4º Lieu de réunion d'une curie, et, par extension, lieu de réunion en général. Ce lieu pouvait être, soit un fanum, soit un templum (Voir ces mots). La curie des Saliens (curia Saliorum in Palatio) était un fanum. La curia Hostilia ou curia proprement dite, où le sénat tint ses séances jusqu'à l'incendie qui la détruisit le jour des funérailles de Clodius (52 av. J.-C.) et la curia Julia, où il siégea sous l'Empire, étaient des templa. P. J.

Curiales. 1º Membre d'une même curie (Voir Curia);

2º Autre titre des décurions (Voir Senatus dans les Municipes). Ce titre n'apparaît qu'au me siècle de notre P. J.

Curiata comitia. Voir Comitia. Curiata lex de imperio. Voir Im-

Curio. Chef d'une curie : le curio s'occupait des affaires politiques et religieuses de la curie. Un des trente curions, désigné par le peuple, était dit curio maximus : il indiquait les fêtes communes aux curies.

Curis. 1º Mot sabin synonyme de

2º Nom de Junon, armée d'une hasta.

Curriculum. Tour d'arène; il en fallait sept pour faire une course (Voir Missus).

Currus. Voiture à deux roues, découverte, fermée par devant; on y entrait par derrière : elle pouvait contenir deux personnes. Les chars de course étaient attelés ordinairement à deux, ou quatre, rarement à trois ou sept che-

vaux. Dans les chars à deux chevaux (bigae), les deux chevaux étaient sous le joug; dans les chars à quatre (quadrigae), les deux du milieu seulement. Le char triumphal (currus triumphalis était circulaire, fermé tout autour, et décoré de panneaux d'ivoire. P.

On trouvera des représentations de chars romains aux mots Biga et au mot Quadriga.

Cursor. 1º Athlète dont la spécialité était la course à pied;

2º Messager particulier, soit piéton, soit cavalier. On l'appelait aussi tabel-

3º Esclave qui courait devant la voiture des grands et faisait ranger la

Cursus, cursus publicus. Poste impériale. Le service de la poste, institué par Auguste, qui établit des relais dans tout l'Empire, fut régularisé par Hadrien. Les particuliers n'en profitaient pas. Nul ne pouvait voyager sans l'autorisation impériale (Voir Diploma). Cette autorisation donnait droit non seulement aux véhicules, mais aux vivres et au logement, sur tout l'itinéraire indiqué. La dépense était supportée par les communes et par le fisc. Sous le Bas-Empire les fonctionnaires avaient droit à un nombre déterminé de voyages gratuits (evectiones). Le préfet du prétoire et plus tard le maître des offices (magister officiorum) sont à la tête de ce service. P. J.

Curulis (sella). Voir Sella.

Cuspis. Tête ou pointe de hasta, de la hampe des signa, de la broche, du trident, du thyrse, de l'aiguille, etc.; et, par extension, hasta, signum, broche, trident, thyrse, aiguille, etc. G. M.

Custodia. 1º Garde de la personne de l'enfant : elle est remise aux parents naturels, à la mère ou aux plus proches cognats. Elle ne doit pas être confondue avec la tutela (Voir ce mot);

Droit de garde et de surveillance qu'exercaient les créanciers sur les biens de leur débiteur entre le moment où le magistrat les envoyait en pessession de ces biens (Voir Possessio) et la vente à l'encan (Voir Bonorum venditio).

Custos, Gardien. Ce mot s'applique à plusieurs catégories de personnes :

1º Custodes armorum. Gardes d'armement, dans les légions ou les cohortes. Ils surveillaient l'état des armes et les faisaient réformer ou réparer au besoin. 2º Custodes basilicae equestris. Gar-

des de manège.

3º Custodes corporis. Ils forment depuis Auguste avec les statores Augusti (Voir Stator) la garde du corps impériale. Ce sont pour la plupart des Germains ou des Bataves. Cette garde germaine, dissoute par Galba, est remplacée sous Hadrien par les equites singulares Augusti (Voir Eques) qui, à l'époque du Bas-Empire, sont à leur tour remplacés par les protectores (Voir Protector).

4º Beaucoup de fonctionnaires inférieurs portent ce nom : custodes templorum, fanorum, cistarum. Ces derniers sont des citoyens placés par les magistrats ou par des particuliers auprès des urnes (cistae) d'une curie autre que la leur et chargés de surveiller le vote. Ils votent avec la curie dont ils surveillent les urnes et remplissent aussi les fonctions de diribitores (Voir ce mot). P. J.

Cyathus. 1º Vase muni d'une longue anse, ou d'un long man-

che, avec lequel, dans les festins, l'échanson (a cyatho servus) puisait le vin dans le cratère pour en remplir la coupe des convives (fig. 424). Il ressemblait

Fig. 124. donc à une sorte de grande cuiller et ne

2º Custodia et observatio bonorum. se distinguait du simpulum qu'en ce que ce dernier était réservé aux libations des cérémonies religieuses. Le cyathus était souvent en métal précieux. Dans les banquets, il appartenait au roi du festin (rex convivii, magister bibendi) de fixer à chaque convive la quantité de cyathi qu'il devait boire;

2º Petite mesure pour les matières sèches et les liquides : c'est le 1/6 de l'hemina, le 1/12 du sextarius et le 1/576 du quadrantal (environ 0 litre G. M.

Cybea. Vaisseau de commerce, de grandes dimensions. Voir Navis.

Cyclas. Robe de femme, de forme circulaire, au bas de laquelle était fixée une bordure brodée d'or. Elle était faite d'étoffe légère. Alexandre Sévère dut promulguer un décret spécial pour limiter à 6 onces la quantité d'or qu'on y pouvait employer. G. M.

Cylindrus. Cylindre : 1º Rouleau, poutre cylindrique traînée ou roulée pour aplanir et fouler la terre après les semailles:

2º Pierres précieuses taillées en cylindres et qui servaient soit de parure, soit de sceaux. G. M.

Cymba. Barque de rivière, de forme



Fig. 125.

G. M. très arquée (fig. 125).

Cymbalium. Instrument de musique. Il consistait en deux disques métalliques munis en leur milieu d'un manche, que l'exécutant frappait l'un contre l'autre pour les faire vibrer. Il était en général en cuivre. On l'employait principalement dans le culte de Cybèle et de Bacchus. C'est à l'époque des pre- coupe. Selon les uns, c'est un vase mières bacchanales qu'il fit son appa- rond, sans pied ni anses, une sorte de rition à Rome. Les joueurs de cymbale gobelet; selon les autres une coupe s'appellent cymbalista, les joueuses cym- montée sur pied, munie de deux anses, balistria. G. M.

Cymbium. Vase à boire, tasse, barque (cymba).

et dont la forme rappelle celle d'une